

lettre de créance à l'Electeur bavarois, de même que le cahier de griefs. Celui-ci leur promit aimablement d'examiner ce document et de désigner des commissaires pour conférer avec eux. Ils ne jugèrent pas encore à propos de parler de l'affaire du papier timbré. Le 30, les députés de Luxembourg recommandèrent à leurs confrères en mission de demander particulièrement à Maximilien-Emmanuel la suppression des droits d'entrée pour les denrées nécessaires à la consommation des Luxembourgeois, de même que pour celles du cru de propriétaires possédant des terres dans les pays limitrophes, en particulier de membres des deux ordres privilégiés. Un édit du 1<sup>er</sup> août 1711 qui accordait cette faveur aux Luxembourgeois n'avait pas été exécuté. Le 30 janvier, les députés en cour furent admis à des pourparlers avec le baron de MALKNECHT et de KNEPPER. Quelques points furent réglés le premier jour ; les apostilles à mettre par l'Electeur en marge de ces articles devaient être rédigées les jours suivants.

L'affaire du papier timbré était sans doute la plus délicate puisque les députés hésitèrent d'y toucher. Les négociations n'avançaient que lentement, les députés ne reçurent que cinq apostilles de Maximilien-Emmanuel. Ils rédigèrent immédiatement un mémoire, mais l'Electeur bavarois partit le 5 février pour St-Cloud. Ils rencontraient toujours de nombreuses difficultés dans l'affaire du papier timbré. Comme Maximilien-Emmanuel ne rentra pas à Paris pendant les jours de carnaval, les députés se rendirent le 8 à St-Cloud pour lui remettre leur mémoire avec une représentation spéciale concernant le papier timbré. Maximilien-Emmanuel leur promit d'examiner cette affaire avec Malknecht. Dès leur retour à Paris, les députés s'adressèrent à celui-ci, mais ils ne purent le rencontrer que le 9. Malgré tous leurs efforts, ils n'avaient guère d'espoir de délivrer le Duché de cette charge « odieuse et onereuse. »

Les autres griefs exposés à l'Electeur bavarois concernaient la fourniture de palissades imposée aux Luxembourgeois pour la fortification de plusieurs petites villes du plat pays, les dépenses faites par les bourgeois de Virton pour la réparation de cette forteresse, la fourniture de bois de chauffage aux casernes de la capitale et celles de fourrages aux troupes hollandaises qui y étaient entrées le 7 juin 1713 en vertu des stipulations du traité d'Utrecht. Je n'ai trouvé aucun document qui renseigne sur le résultat général de cette mission de députés luxembourgeois à la cour de Maximilien-Emmanuel. GROFEY reçut le 7 avril 1714 de la part des députés des Etats pleins pouvoirs pour négocier avec Maximilien-Emmanuel au sujet de fournitures militaires ; un de leurs rapports du 17 mars est signé par FELTZ, alors que Zender ne faisait plus partie de la députation des Etats.

---

(19) Par un édit du 20 juin 1704, Philippe d'Anjou avait remplacé les anciens notaires du Luxembourg par 46 notaires royaux héréditaires. Voir Herchen, p. 8. En vue d'obtenir des sommes élevées pour ces fonctions qui étaient mises en vente, le gouvernement avait accordé aux nouveaux notaires des privilèges très importants.